

# Programme de prix et distinctions

---

Juillet 2023

|                                                                       |                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Classification de la politique</b>                                 | Politique de gouvernance                                                                          |
| <b>Adoption et modifications</b>                                      | Conseil d'administration<br>9 novembre 2018 (CAD-50-17-5)<br>13 juillet 2023 (CAD-2020-2024-38-9) |
| <b>Entrée en vigueur</b>                                              | 9 novembre 2018                                                                                   |
| <b>Responsable de l'élaboration et de la révision de la politique</b> | Direction Clientèles et communications et Présidence                                              |
| <b>Responsable de l'application de la politique</b>                   | Directeur, Clientèles et communications                                                           |
| <b>Révision de la politique</b>                                       | Au besoin, sinon tous les quatre ans                                                              |

© Chambre des notaires du Québec, 2023  
101-2405, rue Stanley  
Montréal QC H3A 2V4  
Tél. : 514-879-1793 / 1-800-263-1793  
Télec. : 514-879-1923  
[www.cnq.org](http://www.cnq.org)

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

## Table des matières

|                                                                                             |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction</b> .....                                                                   | <b>4</b>  |
| <b>Types de prix</b> .....                                                                  | <b>4</b>  |
| <b>1. Médaille d'honneur</b> .....                                                          | <b>4</b>  |
| DESCRIPTION .....                                                                           | 4         |
| CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ .....                                                  | 4         |
| CRITÈRES D'ÉVALUATION .....                                                                 | 4         |
| MODALITÉS .....                                                                             | 5         |
| NOMBRE PAR ANNÉE .....                                                                      | 5         |
| PRIX .....                                                                                  | 5         |
| <b>2. Mérite notarial</b> .....                                                             | <b>5</b>  |
| DESCRIPTION .....                                                                           | 5         |
| CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ .....                                                  | 5         |
| CRITÈRES D'ÉVALUATION .....                                                                 | 5         |
| MODALITÉS .....                                                                             | 6         |
| NOMBRE PAR ANNÉE .....                                                                      | 6         |
| PRIX .....                                                                                  | 6         |
| <b>3. Mérite distinctif</b> .....                                                           | <b>7</b>  |
| DESCRIPTION .....                                                                           | 7         |
| CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ POUR LE « MÉRITE DISTINCTIF – RELÈVE » SEULEMENT ..... | 7         |
| CRITÈRES D'ÉVALUATION .....                                                                 | 7         |
| MODALITÉS .....                                                                             | 7         |
| NOMBRE PAR ANNÉE .....                                                                      | 8         |
| PRIX .....                                                                                  | 8         |
| <b>4. Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)</b> .....                        | <b>8</b>  |
| DESCRIPTION .....                                                                           | 8         |
| CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ .....                                                  | 8         |
| CRITÈRES D'ÉVALUATION .....                                                                 | 9         |
| MODALITÉS .....                                                                             | 9         |
| NOMBRE PAR ANNÉE .....                                                                      | 9         |
| PRIX REMIS .....                                                                            | 9         |
| <b>5. Autres prix externes</b> .....                                                        | <b>9</b>  |
| DESCRIPTION .....                                                                           | 9         |
| CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ .....                                                  | 9         |
| CRITÈRES D'ÉVALUATION ET AUTRES MODALITÉS .....                                             | 9         |
| <b>6. Anciens présidents de l'Ordre</b> .....                                               | <b>10</b> |
| <b>Distinction « Notaire Émérite »</b> .....                                                | <b>10</b> |
| <b>Annexes</b> .....                                                                        | <b>11</b> |

---

# Introduction

Le Programme « Prix et distinctions » découle de la Politique « Prix et distinctions ». Il décrit les différentes catégories de prix et distinctions offerts par la Chambre des notaires du Québec (la « Chambre ») et les dispositions particulières qui s'ajoutent aux dispositions générales prévues à la Politique<sup>1</sup>.

Il présente également le prix du Mérite du CIQ ou d'autres prix externes.

---

## Types de prix

### 1. Médaille d'honneur

#### DESCRIPTION

Instituée en 2010 par le Conseil d'administration, la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec constitue la plus haute distinction décernée par l'Ordre. La Médaille d'honneur est décernée pour souligner la contribution d'un notaire dont la carrière exceptionnelle a rejailli sur l'ensemble de la profession.

#### CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ

Seuls s'appliquent les critères généraux indiqués dans la *Politique*.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Réputation et excellence professionnelle** : L'ensemble de la carrière du candidat a été menée de façon remarquable. Son professionnalisme et ses compétences sont reconnus par ses pairs. Son expertise et ses opinions sont respectées.
- **Contribution exceptionnelle à la profession** : Le candidat a contribué de façon exceptionnelle à l'avancement de la profession notariale, et ce, au-delà de ses fonctions.
- **Implication sociale et communautaire exceptionnelle** : Par son implication dans sa communauté ou à l'étranger (travail pro bono, implication au sein d'organisme à but non lucratif, implication politique ou humanitaire, etc.), le candidat a eu un impact sur la qualité de vie des citoyens. Son engagement fait de lui un modèle qui représente bien les valeurs du notariat, notamment d'être au service du public.
- **Rayonnement de la profession** : Le candidat a fait rayonner la profession et ses valeurs au niveau provincial, canadien ou international.

---

<sup>1</sup> Se reporter à la politique « Prix et distinctions » pour les dispositions générales s'appliquant à tous les prix et distinctions.

## MODALITÉS

- L'appel de candidatures est lancé par la Chambre chaque automne.
- Le formulaire de mise en candidature approprié ainsi que les documents suivants doivent être soumis à la Chambre dans les délais prévus à l'appel de candidatures :
  - Au moins deux (2) lettres d'appui;
  - L'autorisation écrite du candidat quant à l'accès aux renseignements détenus à son égard par toutes les directions de l'Ordre;
  - Tout autre document pertinent démontrant la contribution du notaire et l'atteinte des critères d'évaluation.
- Les dossiers reçus font l'objet d'une première vérification de conformité par l'Ordre au regard des conditions d'admissibilité et sont ensuite soumis à l'évaluation du jury de sélection.
- Le jury se réunit une fois par année pour évaluer les candidatures reçues. À cet effet, il utilise les grilles d'évaluation présentées en annexe.
- Les prix et distinctions sont remis aux Cours de perfectionnement du notariat du printemps. Toutefois, le cabinet de la présidence peut décider qu'un prix soit remis dans le cadre d'autres événements s'il le juge pertinent.

## NOMBRE PAR ANNÉE

- Jusqu'à deux (2) médailles d'honneur sont remises par année.
- En sus des deux (2) médailles d'honneur, le jury pourrait décerner une reconnaissance à titre posthume.

## PRIX

- Une épinglette, avec une pierre rubis, sera remise aux lauréats.
- Une médaille gravée au nom du lauréat sera également remise.

## 2. Mérite notarial

### DESCRIPTION

Introduit en 2017, le Mérite notarial souligne la contribution ou la réalisation spécifique, au cours des trois (3) dernières années, d'un notaire dans un domaine particulier et dont les retombées ont rejailli sur l'ensemble de la profession.

### CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ

Seuls s'appliquent les critères généraux indiqués dans la *Politique*.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Contribution remarquable à la profession** : Le candidat a contribué de façon significative à l'avancement de la profession notariale, que ce soit sur le plan de l'innovation technologique, l'avancement du droit préventif, l'amélioration de l'accès à la justice, la mise en valeur et le développement d'un nouveau champ de pratique traditionnelle ou non-traditionnelle pour le notariat ou le soutien à la relève.

- **Implication sociale et communautaire** : La réalisation du candidat a contribué à l'avancement d'une cause ou d'un organisme à but non lucratif, ce qui a eu des retombées significatives pour la société. Son engagement représente bien les valeurs du notariat, notamment d'être au service du public. Il s'engage activement pour un accès accru à la justice.
- **Rayonnement de la profession** : Par son action, le candidat a fait rayonner la profession et ses valeurs au niveau régional, provincial, canadien ou international.

## MODALITÉS

- L'appel de candidatures est lancé par la Chambre chaque automne.
- Ce prix peut être remis à tout notaire, indépendamment de son nombre d'années de pratique.
- Le formulaire de mise en candidature approprié ainsi que les documents suivants doivent être soumis à la Chambre dans les délais prévus à l'appel de candidatures :
  - Au moins deux (2) lettres d'appui;
  - L'autorisation écrite du candidat quant à l'accès aux renseignements détenus à son égard par toutes les directions de l'Ordre;
- Tout autre document pertinent démontrant la contribution du notaire et l'atteinte des critères d'évaluation. Plus spécifiquement, le candidat doit fournir tout document pertinent démontrant en quoi il s'est démarqué dans un domaine particulier. La démonstration doit s'appuyer sur des réalisations ayant eu lieu au cours des trois (3) dernières années.
- Les dossiers reçus font l'objet d'une première vérification de conformité par l'Ordre au regard des conditions d'admissibilité et sont ensuite soumis à l'évaluation du jury de sélection.
- Le jury se réunit une fois par année pour évaluer les candidatures reçues. À cet effet, il utilise les grilles d'évaluation présentées en annexe.
- Les prix et distinctions sont remis aux Cours de perfectionnement du notariat du printemps. Toutefois, le cabinet de la présidence peut décider qu'un prix soit remis dans le cadre d'autres événements s'il le juge pertinent.

## NOMBRE PAR ANNÉE

Jusqu'à cinq (5) mérites sont remis par année.

## PRIX

- Une épinglette, avec une pierre saphir, sera remise aux lauréats;
- Un cadre ou un trophée réalisé par un artiste sera également remis.

### 3. Mérite distinctif

#### DESCRIPTION

Institué en 2023 par le Conseil d'administration, le Mérite distinctif souligne les accomplissements d'un notaire qui se distingue par ses compétences dans l'une des sphères suivantes :

- **Mérite distinctif - Relève** souligne la détermination, le dynamisme et la contribution d'un jeune notaire qui s'est illustré par ses réalisations ou qui a su relever des défis dans les domaines professionnel ou communautaire, en lien avec sa profession, de manière à faire rayonner celle-ci auprès des petites ou grandes communautés.
- **Mérite distinctif - Social** souligne le mérite d'un notaire pour son implication sociale, pour son souci pour le bien-être de la collectivité et son engagement pour le développement de communautés justes et équitables.
- **Mérite distinctif - Entrepreneuriat** souligne le mérite d'un notaire pour son esprit entrepreneurial. Le candidat jouit d'une carrière enviable, soit en affaires à titre d'entrepreneur ou par un parcours dédié à l'accompagnement d'entreprise. Le candidat démontre également son souci pour l'avancement de la profession.

#### CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ POUR LE « MÉRITE DISTINCTIF – RELÈVE » SEULEMENT

- Au moment du dépôt de la candidature, le candidat doit être inscrit depuis moins de dix (10) ans au Tableau de l'Ordre.

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Mérite distinctif - Relève** : Par sa détermination, le candidat démontre un fort potentiel dans son domaine et fait rayonner la profession. Il démontre son engagement envers la profession par ses réalisations, le développement de ses compétences et/ou son implication au sein d'organismes professionnels ou communautaires. Nonobstant son jeune parcours, il est capable de guider, d'influencer et d'inspirer.
- **Mérite distinctif - Social** : Par sa présence et son dévouement au sein des communautés, le candidat a contribué à l'avancement d'une cause ou d'un organisme à but non lucratif, ce qui a eu des retombées significatives pour la société. Son engagement représente bien les valeurs du notariat, notamment d'être au service du public.
- **Mérite distinctif - Entrepreneuriat** : Par ses actions, le candidat a valorisé l'esprit d'entrepreneuriat tant d'un point de vue du développement des affaires ou d'accompagnement, que par la diversité des modèles de pratiques développés.

#### MODALITÉS

- L'appel de candidatures est lancé par la Chambre chaque automne.
- Le formulaire de mise en candidature approprié ainsi que les documents suivants doivent être soumis à la Chambre dans les délais prévus à l'appel de candidatures :
  - Au moins deux (2) lettres d'appui;

- L'autorisation écrite du candidat quant à l'accès aux renseignements détenus à son égard par toutes les directions de l'Ordre;
- Tout autre document pertinent démontrant la contribution du notaire et l'atteinte des critères d'évaluation. Plus spécifiquement, le candidat doit fournir tout document pertinent démontrant en quoi il s'est distingué dans l'un de ces trois volets :
  - **Mérite distinctif - Relève** : Démontrer des réalisations et un cheminement de carrière inspirant. Le candidat devra prouver comment il a fait rayonner les valeurs du notariat par ses réalisations.
  - **Mérite distinctif - Social** : Démontrer la nature de l'implication sociale et communautaire et de ses retombées. Le candidat devra prouver comment il a fait rayonner les valeurs du notariat par son engagement social.
  - **Mérite distinctif - Entrepreneurial** : Démontrer la nature du projet, de l'engagement ou de la carrière entrepreneuriale et de ses retombées. Le candidat devra prouver comment il a fait rayonner le notariat au sein de son entreprise ou de son secteur d'activité professionnel.
- Les dossiers reçus font l'objet d'une première vérification de conformité par l'Ordre au regard des conditions d'admissibilité et sont ensuite soumis à l'évaluation du jury de sélection.
- Le jury se réunit une fois par année pour évaluer les candidatures reçues. À cet effet, il utilise les grilles d'évaluation présentées en annexe.
- Les prix et distinctions sont remis aux Cours de perfectionnement du notariat du printemps. Toutefois, le cabinet de la présidence peut décider qu'un prix soit remis dans le cadre d'autres événements s'il le juge pertinent.

## NOMBRE PAR ANNÉE

Une remise d'au moins un prix par Mérite distinctif est visée par année.

## PRIX

- Une épinglette, avec une pierre émeraude, sera remise aux lauréats;
- Un cadre ou un trophée réalisé par un artiste sera également remis.

## 4. Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

### DESCRIPTION

Créé en 1990, le prix « Mérite du CIQ » est un témoignage d'appréciation de la part des pairs et de l'ensemble du monde professionnel à propos de la carrière d'un notaire ayant fait preuve d'une passion et d'un engagement hors du commun à l'égard de sa profession, du système professionnel et de la société.

### CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ

Aucune candidature n'est acceptée spécifiquement pour ce prix. Il est décerné par le CIQ sur recommandation du Conseil d'administration de l'Ordre.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Le jury recommandera pour le Mérite du CIQ la candidature adhérent le plus aux valeurs du système professionnel québécois et aux autres critères déterminés par le CIQ, à savoir :

- Souci de la compétence
- Amélioration continue de la qualité de la pratique
- Intégrité
- Attitude éthique
- Prise en compte de l'intérêt du client et du public
- Collaboration avec les pairs
- Implication active au sein de la Chambre

**MODALITÉS**

n/a

**NOMBRE PAR ANNÉE**

Un Mérite du CIQ peut être attribué par année.

**PRIX REMIS**

L'œuvre qui symbolise le « Mérite du CIQ » est une médaille en bronze remise au récipiendaire par le CIQ.

## 5. Autres prix externes

**DESCRIPTION**

Des prix octroyés par des organismes externes constituent une excellente occasion de reconnaître publiquement les réalisations des notaires, de même que les contributions qu'ils apportent à la société.

**CRITÈRES SPÉCIFIQUES D'ADMISSIBILITÉ**

À moins d'avis contraire dans les communications de la Chambre, aucune candidature directe n'est à déposer auprès d'elle pour ces prix.

Dans le cas où la Chambre souhaite proposer une candidature à un organisme externe, cette dernière est faite par le Conseil d'administration.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION ET AUTRES MODALITÉS**

Se référer aux conditions propres du prix en question.

## 6. Anciens présidents de l'Ordre

En reconnaissance de son service pour la profession, le Conseil d'administration de la Chambre peut remettre à un président sortant, à la fin de son mandat, une épinglette en argent avec le logo de la Chambre et, dans ce cas, il est autorisé à utiliser la distinction décrite à la section suivante.

---

### Distinction « Notaire Émérite »

La distinction « Notaire émérite » (*Notarium Emeritus*) et son abréviation (« Not. E. ») vise à reconnaître la contribution exceptionnelle du récipiendaire.

#### ATTRIBUTION

Les personnes décorées de la Médaille d'honneur, du Mérite notarial, les récipiendaires de l'ancien prix « Pierre-Duquet » ainsi que les anciens présidents de l'Ordre autorisés par le Conseil d'administration (voir point 6) peuvent adjoindre après leur nom le titre honorifique de « Notaire Émérite ». Les lauréats du Mérite distinctif n'ont pas droit à ce titre honorifique.

#### MODALITÉS D'UTILISATION

L'utilisation peut se faire dans une correspondance ou tout message publicitaire que ce soit, en conformité notamment du Code de déontologie des notaires.

Aucune utilisation n'est permise dans tout document où le notaire agit à titre d'officier public.

Lorsqu'une personne cesse d'être inscrite au Tableau de l'Ordre ou que son prix ou sa distinction est retiré(e), elle doit cesser d'utiliser immédiatement ce titre.

# Annexes

## MÉDAILLE D'HONNEUR GRILLE DE NOTATION DES CANDIDATURES

Nom du candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

- N'est pas actuellement administrateur ou membre du jury de sélection (a. 2.1.2) :
- Aucune décision de culpabilité, suspension, limitation ou somme due à l'Ordre (a. 2.1.5) :
- Cette recommandation répond aux impératifs liés à la mission de protection du public de la Chambre (a. 2.3.2) :

| Critères                                    | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Pointage maximal | Éléments d'appui                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réputation et excellence professionnelle    | L'ensemble de la carrière du candidat a été menée de façon remarquable. Son professionnalisme et ses compétences sont reconnus par ses pairs. Son expertise et ses opinions sont respectées.                                                                                                                                                                                                                               | / 25             | Est reconnu à titre de notaire;<br>Est connu dans son milieu (traditionnel ou non);<br>Possède un grand réseau professionnel;<br>Son opinion et son expertise sont recherchées.                                                                                                                                    |
| Contribution exceptionnelle à la profession | Le candidat a contribué de façon exceptionnelle à l'avancement de la profession notariale, et ce, au-delà de ses fonctions et peu importe son milieu de pratique.                                                                                                                                                                                                                                                          | / 35             | A eu impact significatif sur l'avancement de la profession<br>A partagé son savoir par de l'enseignement, des conférences ou des publications;<br>A participé à des groupes consultatifs sur le droit;<br>A contribué à la relève notariale;<br>S'est impliqué au sein de l'Ordre et/ou d'associations juridiques. |
| Implication sociale et communautaire        | Par son implication dans sa communauté ou à l'étranger (travail pro bono, implication au sein d'organisme à but non lucratif, implication politique ou humanitaire, etc.), le candidat a eu un impact sur la qualité de vie de citoyens. Son engagement fait de lui un modèle qui représente bien les valeurs du notariat, notamment d'être au service du public. Il s'engage activement pour un accès accru à la justice. | / 20             | A contribué à l'amélioration de l'accès à la justice ou à l'éducation juridique de la population;<br>S'est impliqué dans la société;<br>A eu impact significatif sur la qualité de vie de citoyens.                                                                                                                |
| Rayonnement de la profession                | Le candidat a fait rayonner la profession et ses valeurs au niveau provincial, canadien ou international.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | / 20             | A participé à titre de conférencier à maints événements;<br>Ses positions ou ses publications ont bénéficié d'une couverture médiatique;<br>A participé à des tribunes médiatisées.                                                                                                                                |
| TOTAL                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | / 100            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## MÉRITE NOTARIAL

### GRILLE DE NOTATION DES CANDIDATURES

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

- N'est pas actuellement administrateur ou membre du jury de sélection (a. 2.1.2) :
- Aucune décision de culpabilité, suspension, limitation ou somme due à l'Ordre (a. 2.1.5) :
- Cette recommandation répond aux impératifs liés à la mission de protection du public de la Chambre (a. 2.3.2) :

| Critères                                 | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pointage maximal | Éléments d'appui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contribution remarquable à la profession | <p>Le candidat a contribué de façon significative à l'avancement de la profession notariale, que ce soit sur le plan de l'innovation technologique, l'avancement du droit préventif, l'amélioration de l'accès à la justice, la mise en valeur et le développement d'un nouveau champ de pratique pour le notariat ou le soutien à la relève. Le candidat peut avoir fait carrière dans la pratique traditionnelle comme non-traditionnelle de la profession.</p> | / 50             | <p>A eu un impact significatif sur l'avancement d'un champ de pratique traditionnel ou non-traditionnel du notariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit préventif;</li> <li>• Accès à la justice;</li> <li>• Innovation technologique;</li> <li>• Développement d'un champ de pratique émergeant;</li> <li>• Développement d'un nouveau champ de pratique;</li> </ul> <p>A soutenu par son action, la relève notariale.</p> |
| Implication sociale et communautaire     | <p>La réalisation du candidat a contribué à l'avancement d'une cause ou d'un organisme à but non lucratif, ce qui a eu des retombées significatives pour la société.</p> <p>Son engagement représente bien les valeurs du notariat, notamment d'être au service du public.</p> <p>Il s'engage activement pour un accès accru à la justice.</p>                                                                                                                    | / 30             | <p>A contribué à l'amélioration de l'accès à la justice ou à l'éducation juridique de la population;</p> <p>A eu impact significatif sur la qualité de vie de citoyens.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Rayonnement de la profession             | <p>Par son action, le candidat a fait rayonner la profession et ses valeurs au niveau régional, provincial, canadien ou international.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | / 20             | <p>Son action notariale a bénéficié d'une couverture médiatique;</p> <p>A participé à des tribunes médiatisées à titre de conférencier, porte-parole ou expert.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| TOTAL                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | / 100            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## MÉRITE DISTINCTIF - RELÈVE

### GRILLE DE NOTATION DES CANDIDATURES

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

- Au moment du dépôt de la candidature, le candidat doit être inscrit depuis moins de dix (10) ans au Tableau de l'Ordre.
- N'est pas actuellement administrateur ou membre du jury de sélection (a. 2.1.2) :
- Aucune décision de culpabilité, suspension, limitation ou somme due à l'Ordre (a. 2.1.5) :
- Cette recommandation répond aux impératifs liés à la mission de protection du public de la Chambre (a. 2.3.2) :

| Critères                                 | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pointage maximal | Éléments d'appui                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contribution remarquable à la profession | <p>Par sa détermination, le candidat démontre un fort potentiel dans son domaine et fait rayonner la profession.</p> <p>Il démontre son engagement envers la profession par ses réalisations, le développement de ses compétences et/ou son implication au sein d'organismes professionnels ou communautaires.</p> <p>Nonobstant son jeune parcours, il est capable de guider, d'influencer et d'inspirer.</p> | / 80             | <p>A relevé des défis pour atteindre ses buts et faire rayonner sa profession ;</p> <p>A démontré ses réalisations et leur incidence</p> <p>A démontré son leadership</p> <p>A démontrer son engagement professionnel</p> <p>A soutenu, par son action, la profession notariale.</p> |
| Rayonnement de la profession             | <p>Par son action, le candidat a fait rayonner la profession et ses valeurs au niveau régional, provincial, canadien ou international.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                     | / 20             | <p>Son action notariale a bénéficié d'une couverture médiatique;</p> <p>A participé à des tribunes médiatisées à titre de conférencier, porte-parole ou expert.</p>                                                                                                                  |
| TOTAL                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | / 100            |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## MÉRITE DISTINCTIF - SOCIAL

### GRILLE DE NOTATION DES CANDIDATURES

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

- N'est pas actuellement administrateur ou membre du jury de sélection (a. 2.1.2) :
- Aucune décision de culpabilité, suspension, limitation ou somme due à l'Ordre (a. 2.1.5) :
- Cette recommandation répond aux impératifs liés à la mission de protection du public de la Chambre (a. 2.3.2) :

| Critères                             | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pointage maximal | Éléments d'appui                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Implication sociale et communautaire | <p>La réalisation du candidat a contribué à l'avancement d'une cause ou d'un organisme à but non lucratif, ce qui a eu des retombées significatives pour la société.</p> <p>Son engagement représente bien les valeurs du notariat, notamment d'être au service du public.</p> <p>Il s'engage activement pour un accès accru à la justice.</p> | / 80             | <p>A contribué à l'amélioration de l'accès à la justice ou à l'éducation juridique de la population;</p> <p>A eu impact significatif sur la qualité de vie de citoyens.</p> <p>A contribué au développement de communautés justes et équitables.</p> <p>A soutenu, par son action, la profession notariale.</p> |
| Rayonnement de la profession         | <p>Par son action, le candidat a fait rayonner la profession et ses valeurs au niveau régional, provincial, canadien ou international.</p>                                                                                                                                                                                                     | / 20             | <p>Son action notariale a bénéficié d'une couverture médiatique;</p> <p>A participé à des tribunes médiatisées à titre de conférencier, porte-parole ou expert.</p>                                                                                                                                             |
| TOTAL                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | / 100            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## MÉRITE DISTINCTIF – ENTREPRENEURIAT

### GRILLE DE NOTATION DES CANDIDATURES

Nom du candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

- N'est pas actuellement administrateur ou membre du jury de sélection (a. 2.1.2) :
- Aucune décision de culpabilité, suspension, limitation ou somme due à l'Ordre (a. 2.1.5) :
- Cette recommandation répond aux impératifs liés à la mission de protection du public de la Chambre (a. 2.3.2) :

| Critères                     | Définition                                                                                                                                                                                                                                                             | Pointage maximal | Éléments d'appui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Esprit entrepreneurial       | <p>Par son esprit entrepreneurial, le candidat jouit d'une carrière enviable, soit en affaires à titre d'entrepreneur ou par un parcours dédié à l'accompagnement d'entreprise.</p> <p>Le candidat démontre également un souci pour l'avancement de la profession.</p> | / 80             | <p>A démontré son implication et son initiative entrepreneuriale de façon marquante.</p> <p>A valorisé l'esprit d'entrepreneuriat, tant d'un point de vue du développement des affaires ou d'accompagnement, que par la diversité des modèles de pratiques développés.</p> <p>A trouvé des opportunités dans des situations de changements inattendus.</p> <p>A soutenu, par son action, la profession notariale. Il fait rayonner le notariat au sein de son entreprise ou de son secteur d'activité professionnel.</p> |
| Rayonnement de la profession | Par son action, le candidat a fait rayonner la profession et ses valeurs au niveau régional, provincial, canadien ou international.                                                                                                                                    | / 20             | <p>Son action notariale a bénéficié d'une couverture médiatique;</p> <p>A participé à des tribunes médiatisées à titre de conférencier, porte-parole ou expert.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| TOTAL                        |                                                                                                                                                                                                                                                                        | / 100            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |